

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et vie
politique

Sous matière : Désignation
de représentants

**OBJET :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS
A LA
COMMISSION
CONSULTATIVE
DES FOIRES ET
MARCHES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **21 JUIL. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude,
Mme GRANIER Présillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

M. le Maire rappelle que le règlement intérieur du marché hebdomadaire prévoit la création d'une Commission Consultative des Foires et Marchés.

Cette commission est composée :

- De M. le Maire ou de son Adjoint délégué ainsi que de deux membres désignés par le Conseil Municipal en son sein,
- De deux délégués élus pour un an parmi les marchands en activité sur les marchés de Castelnaudary,
- D'un représentant pour les producteurs alimentaires,
- De deux représentants du syndicat des commerçants ambulants (désignés par le syndicat).

Le responsable du service des droits de places, ainsi que d'autres responsables administratifs désignés par M. le Maire pourront également siéger avec voix consultative.

Conformément aux termes dudit règlement, il est aujourd'hui proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner les représentants de la Ville au sein de cette commission consultative.

M. le Maire propose à l'assemblée de désigner :

- M. GUIRAUD Philippe
- Mme CHABERT Sabine

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE M. GUIRAUD Philippe et Mme CHABERT Sabine comme
représentants de la Ville au sein de la Commission Consultative des Foires et
Marchés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été
affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.

Ampliation faite le :
17 JUIL. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
16 JUIL. 2020
Par publication le :
21 JUIL. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

H

Hervé ANTOINE



Le Maire,

MAUGARD
Patrick MAUGARD

